

PHILIPPE CLAUSSMANN

EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

CRECHE MA MERE L'OYE

8, Chemin du Val

78490 Montfort-L'amaury

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Siren : 439 737 271

Adresse de correspondance : 19, AVENUE DE MESSINE – 75008 PARIS

2, COURS MARGNY 94000 VINCENNES

TÉL. : 01 53 53 58 00 - 06 09 65 09 96 - FAX : 01 53 53 58 40 - N° SIRET : 409 530 326 00027

CRECHE MA MERE L'OYE

8, Chemin du Val

78490 Montfort-L'amaury

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels votre Association MA MERE L'OYE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensembles des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Je me suis, par ailleurs, assuré que l'annexe aux états financiers donne une information appropriée.

4. Vérification spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 27 mai 2019,

Le Commissaire aux comptes,


P. CLAUSSMANN

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

BILAN

Actif	Du 01/01/2018 au 31/12/2018			31.12.2017
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 602.00	1 602.00		
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES				
DROIT AU BAIL				
AUTRES	1 602.00	1 602.00		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 415.46	69 636.42	25 779.04	14 504.34
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE				
AUTRES	95 415.46	69 636.42	25 779.04	14 504.34
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	97 017.46	71 238.42	25 779.04	14 504.34
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES				
CREANCES	101 185.59		101 185.59	84 594.01
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	10 328.46		10 328.46	10 480.45
AUTRES	90 857.13		90 857.13	74 113.56
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10 220.89		10 220.89	1 355.95
DISPONIBILITES	11 572.75		11 572.75	62 914.93
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	122 979.23		122 979.23	148 864.89
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	219 996.69	71 238.42	148 758.27	163 369.23

BILAN

Passif	31/12/2018	31.12.2017
	Montant	Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	28 948.45	28 948.45
REPORT A NOUVEAU	16 905.06	27 014.36
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 016.31	-10 109.30
TOTAL FONDS PROPRES (1)	51 869.82	46 853.51
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 644.25	7 739.61
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	10 644.25	7 739.61
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	62 514.07	53 593.12
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)		
FONDS DEDIES (4)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 846.99	23 132.98
DETTE FISCALES ET SOCIALES	58 930.89	67 043.59
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	11 375.32	11 645.00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	5 091.00	7 954.54
TOTAL DETTES (5)	86 244.20	109 776.11
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	148 758.27	163 369.23

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2018 au 31/12/2018		31.12.2017
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	91 403.24		93 990.36
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	18 395.69		14 940.37
SALAIRES ET TRAITEMENTS	333 824.35		355 777.94
CHARGES SOCIALES	122 529.02		134 055.37
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		6 061.09	6 359.40
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	6 061.09		6 359.40
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS			
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES			168.05
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		572 213.39	605 291.49
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 602.59		245.58
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		1 602.59	245.58
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		573 815.98	605 537.07
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		6 016.31	
TOTAL GENERAL		579 832.29	605 537.07

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2018 au 31/12/2018		31.12.2017
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	379 394.38		406 153.03
SOUS-TOTAL A		379 394.38	406 153.03
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	195 384.25		173 212.52
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	322.14		9 933.08
COLLECTES	1 273.00		101.00
COTISATIONS			
AUTRES PRODUITS			
SOUS-TOTAL B		196 979.39	183 246.60
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		576 373.77	589 399.63
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	220.89		415.95
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		220.89	415.95
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	632.27		2 346.37
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 605.36		3 265.82
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		3 237.63	5 612.19
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS			
TOTAL DES PRODUITS		579 832.29	595 427.77
SOLDE DEBITEUR = PERTE			10 109.30
TOTAL GENERAL		579 832.29	605 537.07

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01.01.2018 au 31.12.2018



Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels

Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes annuels 2018 de notre association font ressortir :

- des produits d'exploitation pour 576 373.77 € contre 589 399.63 € en 2017
- un bénéfice de 6 016.31 € (par rapport à une perte de 10 109.30 € en 2017)

Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes au 31 décembre 2018 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos le 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Méthodes et règles d'évaluation

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Amortissements

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les méthodes retenues ont été les suivantes :

	Durée	Méthode
Logiciel	1 An	Linéaire
Aménagements légers	5 à 10 Ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 Ans	Linéaire
Matériel technique	5 Ans	Linéaire
Mobilier	4 Ans	Linéaire

Créances, Dettes et Liquidités

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif de leur valeur d'acquisition (Prix d'achat et coûts directement attribuables diminués des remises, rabais ou escomptes obtenus).

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC n° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent notamment, les indemnités estimées par l'association et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.

Indemnité de départ à la retraite

Compte tenu du turnover, du nombre de salariés et de l'âge de l'effectif, les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Annexe

Désignation : Crèche Ma Mère l'Oye

Exercice clos le 31/12/2018

EURO

Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

- Mouvement de l'actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes : 97 017 €

Etat des immobilisations				
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 602.00	0.00	0.00	1 602.00
Immobilisations corporelles	79 572.79	15 842.67	0.00	95 415.46
TOTAL	81 174.79	15 842.67	0.00	97 017.46

Amortissements : 71 238 €

Etat des amortissements				
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 602.00	0.00	0.00	1 602.00
Immobilisations corporelles	65 068.45	4 567.97	0.00	69 636.42
TOTAL	66 670.45	4 567.97	0.00	71 238.42

La valeur nette des immobilisations s'élève donc à 25 779.04 €.

- Etat des créances

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participants			
Autres immobilisations financières			
Actif circulant & charges d'avance			
Créances clients et comptes rattachées	10 328.46	10 328.46	0
Autres créances	90 857.13	90 857.13	0
Charges constatées d'avance			
Autres créances			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	101 185.59	101 185.59	0

Annexe

Désignation : Crèche Ma Mère l'Oye

Exercice clos le 31/12/2018

EURO

- Etat des provisions

Etat des provisions				
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	0	0	0	0

- Etat des dettes

Etat des dettes				
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Etablissement de crédit (1)				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	10 846.99	10 846.99	0	0
Dettes fiscales & sociales	58 930.89	58 930.89	0	0
Dettes sur immobilisations			0	0
Autres dettes	11 375.32	11 375.32	0	0
Produits constatés d'avance	5 091.00	5 091.00	0	0
TOTAL	86 244.20	86 244.20	0	0

(1) Dont emprunts souscrits au cours de l'exercice : Néant

(1) Dont emprunts remboursés au cours de l'exercice : Néant

Annexe

Désignation : Crèche Ma Mère l'Oye

Exercice clos le 31/12/2018

EURO

- Informations et commentaires sur :

- Produits à recevoir

	Montant de l'exercice
Produits à recevoir	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients – Factures à établir	
Autres créances- Subventions à recevoir	90 082.13
Autres créances	775.00
Valeurs mobilières de placement	
TOTAL	90 857.13

- Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	37 601.95
Autres dettes	

- Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation		5 091.00
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		